



Communiqué de presse- Mardi 26 novembre 2013

Vote historique au CESE en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Ce mardi 26 novembre, le projet d'avis sur l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), porté par Antoine Dulin (Groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse) et Allain Bougrain Dubourg (LPO) a été adopté à une large majorité par le Conseil économique social et environnemental : 168 votes pour, 1 vote contre et 7 abstentions !

Une double victoire pour la LPO, membre de la section Environnement du Cese, sous la présidence d'Anne-Marie Ducroux, qui y voit un signal fort adressé au gouvernement et ses parties prenantes en faveur de la transition écologique, deux mois après le vote favorable pour l'avis de suite sur la biodiversité.

Tout d'abord, ce projet d'avis a offert une perspective large sur ce qu'est aujourd'hui l'éducation à l'environnement et au développement durable en France : une marche progressive vers un développement durable, visant à toucher l'ensemble des publics, dans et en dehors de l'éducation formelle.

Outre le fait que le cadre institutionnel de l'EEDD s'est imposé en une vingtaine d'années au niveau international, les choix à faire pour sa mise en œuvre appartiennent désormais aux États. En 2013, la France a souligné la priorité à donner à l'EEDD lors de la conférence environnementale et l'a intégré dans le code de l'éducation, « ce qui témoigne de la volonté partagée de faire de l'EEDD un instrument déterminant de la prise de conscience par tous, dans la société, tout au long de la vie, qu'un nouveau modèle de développement est nécessaire, et que des ruptures s'imposeront à nous si nous ne les anticipons pas » précisent les rapporteurs du projet d'avis Allain Bougrain Dubourg et Antoine Dulin.

Parmi les nombreuses propositions de ce projet d'avis, la LPO souhaite rappeler :

- la condition nécessaire à la transition écologique que représente l'EEDD et qui s'inscrit dans le continuum du principe d'éducation.
- la nécessité d'intégrer l'EEDD dans la formation initiale et continue du corps enseignant, ainsi que dans l'enseignement supérieur en lien avec les secteurs professionnels.
- l'importance d'encourager les entreprises à devenir acteurs de l'EEDD, à l'instar des différents partenariats initiés par la LPO depuis plusieurs années.
- la prise en compte du patrimoine naturel dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, qui s'attachent actuellement au patrimoine culturel.
- l'application de l'EEDD dans les démarches de territoire, dans le renforcement des politiques régionales et des programmes locaux d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'environnement, en s'appuyant notamment sur les partenariats avec les acteurs du territoire.
- la poursuite des expérimentations d'affichage environnemental et le maintien de l'ambition du Grenelle en la matière.

Pour trouver un sens commun, l'EEDD doit enfin aboutir à une politique nationale dotée de moyens à la hauteur des enjeux environnementaux.

Philippe Martin, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, présent lors de cette plénière, a souligné combien cette saisine serait référence pour valoriser l'EEDD à travers différents ministères dont le sien.

Il a par ailleurs suggéré que soit instituée une journée du patrimoine naturel. Une volonté fortement soutenue par La LPO, considérant qu'il existe déjà des journées du développement durable, de la mer et autres fêtes de la nature.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Le ministre a également souhaité que l'EEDD s'inscrive dans le plan Etat Régions en référence à la saisine et a notamment déclaré « L'EEDD doit être considéré comme une condition de survie à travers deux axes : l'alerte et l'action ».

La LPO se réjouit de constater, à travers le vote du CESE que les représentation sociétales françaises souhaitent à une écrasante majorité la mise en œuvre de l'EEDD.

Informations complémentaires

* **Conseil économique, social et environnemental : le CESE** est la troisième assemblée, après l'Assemblée Nationale et le Sénat, elle est composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations ...). Si elle n'a qu'une fonction consultative, optionnelle ou obligatoire dans le cadre du processus législatif, cette assemblée permet la représentation au niveau national des organisations professionnelles et la communication entre les différents acteurs de l'économie. Son siège est situé au palais d'Iéna à Paris. Cette représentation socio-professionnelle au niveau national est transposée au niveau de chaque collectivité territoriale régionale qui dispose aussi d'une assemblée consultative du même type, le « conseil économique et social régional » (CESR).

Contact

Carine Brémond /Attachée de presse LPO France
06 34 12 50 69/ carine.bremond@lpo.fr

LPO France

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

